



DIRECTEUR ADMINISTRATIF
ADMINISTRATIVER DIREKTOR

**À Messieurs les curés
ainsi qu'aux Conseils de Gestion
des Paroisses du Diocèse de Sion**

Sion, mars 2025

Contrôle financier des paroisses au 31.12.2024

Monsieur l'abbé,
Madame, Monsieur,

Voici venu le temps d'effectuer le contrôle financier des paroisses du Diocèse de Sion. Chaque paroisse est priée de remettre à l'Administration diocésaine tous documents utiles et nécessaires pour effectuer le contrôle périodique¹.

À quelques exceptions près, toutes les paroisses du Diocèse ont reçu une décharge de la part de l'Évêque de Sion quant aux comptes paroissiaux arrêtés au 31.12.2020.

Au début de la nouvelle période administrative 2025-2028 et afin de permettre l'actualisation de la situation financière de votre paroisse, nous vous invitons à bien vouloir nous remettre,

d'ici au 30 avril 2025.

- **le rapport des finances au 31.12.2024 dûment rempli, désormais au format électronique Excel (voir formulaire annexé)² ;**
- **le compte de pertes et profits, ainsi que le bilan annuel au 31.12.2024 ;**
- **le procès-verbal de la séance du Conseil de Gestion mentionnant l'approbation des comptes 2024 ;**
- **l'état des fonds et fondations au 31.12.2024 (y compris le fonds des messes fondées) ;**
- **l'état des placements bancaires au 31.12.2024 (copies d'extraits) ;**
- **l'état des autres fonds au 31.12.2024 (missions paroissiales, étudiants, pauvres, etc.) ;**
- **l'état des immeubles et biens-fonds au 31.12.2024 (copies d'extraits de cadastre).**

Il nous paraît nécessaire d'améliorer et d'enrichir les données devant être remontées par les paroisses.

¹ cf. Art. 13 du « Règlement pour les Conseils de Gestion » émis par le Diocèse de Sion et l'Abbaye de St-Maurice, 01.12.1998.

² cf. Exemple que vous trouvez sur [notre site](http://www.cath-vs.ch/) : <http://www.cath-vs.ch/> > Documents-Directives/Autres documents/10





Les objectifs recherchés sont :

- faciliter la transmission des informations financières et des statistiques ;
- faciliter l'analyse des informations financières remises sur une base comparatives (par rapport à l'année précédente) ;
- opérer un contrôle analytique simplifié, rapide et efficace des informations financières ;
- demander des clarifications le cas échéant ;
- établir des rapports et des tableaux de bords destinés aux instances responsables du Diocèse ;
- disposer d'informations détaillées sur les biens ecclésiastiques (églises, chapelles, centres paroissiaux, autres immeubles propriétés des paroisses ...), car des questions concrètes se poseront prochainement sur le sens et le but de la conservation des biens immobiliers et des infrastructures financières coûteuses appartenant à l'Église. L'objectif étant de conserver la propriété des biens, en explorant les options possibles pour en diminuer leurs coûts d'entretien. A ce propos, nous vous invitons à lire la *Notre pastorale n° 15 « Quand l'espace de l'église ne convient plus »* de la Conférences des Évêques suisses (CES) de décembre 2024.

Dorénavant, nous vous demanderons :

- de nous remettre, chaque année, la version électronique et de nous transmettre les états financiers uniquement ;
- et de nous transmettre, tous les 4 ans, la version électronique, ainsi que tous les documents listés en gras ci-dessus.

Si vous avez des questions concernant la manière de remplir le rapport des finances, vous pouvez vous adresser auprès :

- de M. Pascal Berrut (pascal.berrut@bluewin.ch) ou M. Gilles Vuille (gvuille@bluewin.ch), présidents des Conseils de Gestion des paroisses de Collombey et Muraz, qui ont collaboré à l'élaboration du nouveau rapport financier au format électronique ;
- Ou de l'économiste diocésain M. Norbert Werlen (norbert.werlen@cath-vs.org) ou du chancelier et directeur administratif (gilles.gay-crosier@cath-vs.org).

En vous remerciant par avance de votre aimable collaboration, nous vous adressons, Monsieur l'abbé, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.


Gilles Gay-Crosier

Annexe : mentionnée

